

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Du 14 Mai 2018 à 20 h 30**

Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion

Par suite d'une convocation en date du 04 Mai 2018, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 14 Mai 2018 à 20h30.

Etaient présents :

	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joelle	GAOUYAT Claude	GAUCHER Antoine		
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia		LANGLOIS Patrice	LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande		

Absents : Marcel POIRIER, Gabriel JEHAN

Pouvoirs Ludovic GUERIN pouvoir à Marc BOUDRY  
 Eric GRASMENIL pouvoir à Rolande ROUPENEL  
 Gilles VAUFLEURY pouvoir à Sébastien LEBOISNE

Absents excusés (1) : Martine BOISHY

Secrétaire de séance : Marc BOUDRY

Points en plus : Créances éteintes au nom de Madame Jenny MERLIN  
 Dossier de Madame De Miramon

- Approbation du compte-rendu du 09 Avril 2018

Compte-rendu adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil présent

- Postes d'adjoints : Obligation du fait de la suppression des délégations à deux adjoints. Nous sommes dans l'obligation de procéder à un vote à bulletin secret pour décider le maintien ou non au poste d'adjoint.

Suite au débat, l'ensemble du conseil municipal a voté à bulletin secret pour le maintien ou non au poste d'adjoint. Selon l'ordre du tableau, le premier vote concerne Madame Maryline GUERIN, 3<sup>ème</sup> adjointe.

Voici les résultats :

Sur les 18 personnes présentes au conseil municipal et les 3 pouvoirs :

- **14** conseillers ont voté **CONTRE** le maintien au poste d'adjoint.
- **6** conseillers ont voté **POUR** le maintien au poste d'adjoint
- **1** conseiller à voté **BLANC**

Le deuxième vote concerne Monsieur Philippe LUQUET, 4<sup>ème</sup> adjoint.

Voici les résultats :

Sur les 18 personnes présentes au conseil municipal et les 3 pouvoirs :

- **14** conseillers ont voté **CONTRE** le maintien au poste d'adjoint
- **6** conseillers ont voté **POUR** le maintien au poste d'adjoint
- **1** conseiller à voté **BLANC**

• **Vote des subventions.**

Suite à la commission Finances, Patrimoine, Gestion, Cimetière qui s'est déroulée le lundi 30 avril 2018, Monsieur le Maire énonce les propositions de la commission concernant les montants des subventions pour les associations.

Associations de la commune de Buais-les-Monts :

<b>Demandeurs</b>	<b>2018</b>
AFN BUAIS FERRIERES	50,00 €
AFN SSDM	50,00 €
ANIMAUX NUISIBLES	200,00 €
BUAIS COUNTRY	150,00 €
CLUB ENTENTE ET AMITIE BUAIS LES MONTs	300,00 €
CLUB ESPOIR ET AMITIE SSDM	250,00 €
COMITE DES FETES BUAIS	1600,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BUAISIENNE	200,00 €
LA PETANQUE DE BUAIS LES MONTs	120,00 €
MUSIQUE ET LOISIRS	200,00 €
RECREA'MONTs	150,00 €
STE DE CHASSE BUAIS	120,00 €

STE DE CHASSE SSDM	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>3440,00</b>

### Associations de la Communauté d'Agglomération

3 AS (Association d'Aide Alimentaire de la Sélune)	293,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	74,00
APE COLLEGE JULES VERNE	44,00
ASSOCIATION AIDER	300,00
ASSOCIATION D'AIDE AUX MALADES A DOMICILE SHH	84,00
ASSOCIATION DE PROMOTION DU LYCEE AGRICOLE DU MANOIR JUMPING	100,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'IMMACULEE CONCEPTION	40,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JULES VERNE	40,00
AVENIR ATHLETISME DE MORTAIN	27,00
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE JULES VERNE	180,00
GROUPEMENT SHVL FOOTBALL	345,00
RESTO DU CŒUR	134,00
SECTEUR D'ACTION GERONTOLOGIQUE	25,00
<b>TOTAL</b>	<b>1686,00</b>

### Associations extérieures

<b>Demandeurs</b>	<b>2018</b>
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE	150,00
COMITE DE JUMELAGE BARENTON/PUDERBACH	120,00
FEDERATION FRANCAISE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	20,00

HANDBALL LE TEILLEUL	100,00
US HANDBALL SHH	30,00
<b>TOTAL</b>	<b>570,00</b>

**Concernant les demandes de subventions du Conseil Départemental :**

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 390 €

Le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) : 150 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux mandatements de toutes les associations.

• **Tarifs des locations des salles et concessions cimetières.**

Suite à la commission finances et commission Patrimoine - Gestion - Cimetière du Lundi 30 avril 2018, Monsieur Lemoussu, énonce les différents tarifs proposés lors de cette commission.

	Salle de convivialité de Buais		Cantine de Buais	Salle communale de St Symphorien des Monts
	Environ 235 m <sup>2</sup> soit 235 personnes maximum		Environ 60 m <sup>2</sup> soit 1,12 € du m <sup>2</sup> : 35 personnes maximum	Environ 90 m <sup>2</sup> soit 1,12 € du m <sup>2</sup> : 60 personnes maximum
	Particuliers	Associations		
Location week-end pour repas	220 €	220 €	75 € (chauffage et électricité inclus)	80 €
Location Journée	110 €	110 €	40 € (chauffage et électricité inclus)	50 €
Vin d'honneur	80 €		30 €	30 €
Inhumation	30 €		30 €	30€
Thé dansant semaine ou week-end		110 €		
Concours et/ou jeux semaines ou week-end		110 €		
Journée supplémentaire (avant ou après un week-end)	70 €	70 €	30 €	30 €
Location du couvert complet	0,85 €	0,85 €	0,65 €	0,65 €
Location du couvert à l'unité	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
L'électricité	0,16 €	0,16 €		0,16 €

(consommation réelle) en kwa				
Gaz	2,25 € le m3			
Pénalités pour mauvais entretien	150 €	50 €	50 €	50 €
Arrhes	<b>Montant de la location en totalité :</b> →En cas de force majeure et sur présentation de justificatifs : 60 % du montant restitué			
<b>Interdiction</b>	<b>Interdiction dans toutes les salles : l'utilisation de confettis, farine etc</b>			

### Concernant les concessions cimetières.

<b>Concession cimetière</b>			
	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>	<u>Perpétuelle</u>
<b>Saint Symphorien des Monts</b>	150 €	300 €	1000 € + 25 € d'enregistrement
<b>Buais</b>	250 €	450 €	1000 € + 25 € d'enregistrement

<b>Espace cinéraire de Buais-Les-Monts</b>			
	<u>10 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
<b>Cave urne : de Buais et de St Symphorien des Monts</b>	150 €	370 €	700 €
<b>Columbarium</b>	150 €	400 €	740 €

### 5) Devis nettoyage de l'église

Monsieur Lemoussu expose les quatre devis reçus concernant le nettoyage de l'église. Il s'agit des devis suivants :

- Devis CFI (Comptoir Français d'Illuminations) pour 3800 € HT
- Devis Jossomme pour 5491 € HT avec location de nacelle
- Devis Noury pour 5770 € HT
- Entreprise Winterstein pour 15 000 TTC

L'ensemble du Conseil Municipal demande à l'entreprise Noury et Jossomme de faire un test sur la façade Nord de l'église pour voir les effets et les résultats.

Le Conseil souhaite ne pas donner suite au devis de l'entreprise CFI et Winterstein.

### 6) Devis Mongodin

- Travaux busage RD 976 à St Symphorien des Monts.

Monsieur Courteille présente le devis de l'entreprise Mongodin concernant les travaux de busage sur la RD 976. En effet, la commune doit réaliser 80 m de linéaire de busage au Bois Léger à St Symphonien des Monts pour l'évacuation des eaux pluviales. Monsieur Leboisne informe qu'une réunion de chantier spécifique à l'assainissement est prévu le mercredi 16 mai. Concernant les travaux d'assainissement non collectif, les personnes concernées doivent être aux normes avant le 01 septembre. Si ce n'est pas le cas, ils devront refaire un réseau secondaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 9047,40 € TTC.

- Chemin de la Pilière

Le devis est présenté par Jean-Claude PARIS. Ce devis concerne le grattage du chemin, l'évacuation et l'empierrement. Celui-ci est un chemin d'exploitation et non chemin rural. Il sera ajouté au domaine public communal pour devenir chemin rural.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 1942.20 € TTC.

## 7) Présentation du SDEM

- L'étude photovoltaïque. Cette étude présente la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'ancien groupe scolaire Camille Claudel.

C'est le SDEM qui récupère les bénéfices et qui restitue la recette des bénéfices au bout de 20 ans. Pour la commune, l'intérêt est quasi nul concernant la pose de ces panneaux.

L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet photovoltaïque.

- L'étude sur le projet de chaufferie Bois Déchiqueté. Nous sommes dans l'attente d'une réponse du Sdem pour une subvention auprès de l'ADEME. En cas de réponse positive, la commune pourrait partir sur ce projet. Dans le cas contraire, nous restons sur le projet initial.

L'architecte Edouard Grisel est entré en contact avec l'entreprise Hamel pour revoir en option la chaudière à gaz.

Si nous n'avons pas de réponse d'ici le vendredi 18 mai, jour des signatures du marché, nous revenons sur le projet initial avec la chaudière à gaz.

## 8) Gras Savoye : Adhésion au contrat Groupe de Prévoyance Statutaire.

Le Centre de Gestion de la manche demande à ce que la commune de Buais-les-Monts adhère au contrat statutaire Gras Savoye.

Les contrats ont pour but d'assurer les agents affiliés à la CNRACL, et les agents affiliés à l'IRCANTEC, aux conditions décrites dans la fiche technique dont la collectivité a été rendue destinataire. En effet, les secrétaires sont sous contrat avec le centre de gestion.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion au contrat d'assurances des risques statutaires pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

#### 9) Questions diverses.

A) Créance-éteinte au nom de Madame Merlin Jenny. Monsieur le Maire explique ce mail concernant des dettes de cette personne auprès de la trésorerie. Après le jugement rendu par la commission de surendettement, certaines de ces dettes sont effacées.

La commune doit mandater la somme de 184.07 € qui correspond à des factures d'assainissement non payées lorsqu'elle habitait la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le mandatement de cette somme au compte 6542.

B) Dossier de Madame De Miramon.

La commune doit établir des mandats annulatifs concernant des frais d'expertise, de sécurité lors de la procédure en justice avec Mme De Miramon.

Le montant de ces mandats est de 3323.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à préparer ces mandats annulatifs.

C) BOUDRY Marc : A-t-on envoyé un courrier au prestataire informatique JVS ?

Monsieur le Maire : Non, pas pour le moment mais nous allons le rédiger dans les meilleurs délais.

Petit rappel, plantation des fleurs le mardi 16 mai, rendez-vous à 09h30 au local technique.

**Fin de la réunion : 23 h 42**